

Diagnostic particulier fait le 10 avril 2020

Les actions possibles suite à votre bilan

Généralités

DESCRIPTION DU BÂTIMENT

Il est probable que des matériaux du bâtiment contiennent de l'amiante. Le diagnostic amiante concerne tous les biens dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997. Tous les bâtiments sont concernés, quel que soit leur usage (habitation, commerce), aussi bien les logements individuels que les immeubles collectifs, et aussi bien les parties privatives que les parties communes.

Aménagement Intérieur

REVÊTEMENTS DES SOLS, DES MURS ET DES PLAFONDS

▶ Les tapis, moquettes et autres revêtements textiles sont à éviter. Ils sont en effet un abri idéal pour les acariens, champignons et moisissures. Si des travaux de rénovation sont prévus, prévoyez le changement.

▶ Les colles utilisées pour fixer le papier peint sont des sources potentielles de formaldéhyde. Si des odeurs sont ressenties, il peut être judicieux de faire des mesures de formaldéhyde.

Pour plus d'information : www.developpement-durable.gouv.fr (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Chapitre-I-Mode-d-emploi-de-I.html>)

PATHOLOGIE DU BÂTIMENT

▶ Une contamination fongique peut engendrer irritation des voies respiratoires ou exacerbation de l'asthme jusqu'à des symptômes plus importants chez des personnes particulièrement fragiles (maladies respiratoires graves). Pour limiter le développement des moisissures et acariens, maintenir dans vos pièces un taux d'humidité compris entre 35 et 60 % et une température entre 18 et 22°C.

▶ Cherchez les sources d'humidité : dégâts des eaux, infiltrations, ponts thermiques (zones de fortes déperditions thermiques où l'humidité peut se condenser) afin de pouvoir les assainir.

▶ Veillez à aérer largement les pièces concernées par une forte humidité (Salle de bain, cuisine, toilettes, buanderie...).

▶ Pour enlever les moisissures, nettoyer les parties contaminées avec une solution constituée de 1 partie d'eau de Javel dans 3 à 4 parties d'eau. Laisser reposer pendant 15 minutes pour permettre à la solution d'agir (bien aérer durant l'opération) et rincer à l'eau.

▶ Dans la mesure du possible, il faut soustraire les enfants à cette pollution donc une pièce contaminée par de la moisissure ne peut pas être une pièce de vie pour les enfants.

▶ Nettoyer les siphons et les remplir d'eau régulièrement (sols, éviers...).

Chauffage & Climatisation

PRATIQUE DE CHAUFFAGE

▶ Veillez à ce que la température soit bien adaptée aux différentes activités et fréquentation des locaux.

INSTALLATION DE CHAUFFAGE

Ventilation & Aération

VENTILATION

▶ L'air extrait des locaux doit être rejeté le plus loin possible des ouvrants/entrées d'air du bâtiment (idéalement 8m)

▶ Lors de l'aménagement des pièces, veiller à ce que les entrées/sorties d'air soient bien dégagées.

▶ S'assurer de l'existence d'un contrat de maintenance de la ventilation.

▶ Maintenir les grilles d'insuflation et d'extraction dégagée, propres et dépoussiérées (nettoyage annuel recommandé).

▶ Faire nettoyer régulièrement (et changer le cas échéant) les filtres à poussière.

▶ En cas d'inconfort ressenti (courant d'air, température inadaptée, bruit...), ne pas arrêter l'installation mais privilégier le réglage de l'appareil.

▶ Une ventilation programmée permet de s'adapter au plus près des besoins des usagers en assurant un bon renouvellement d'air sans entraîner de surconsommation. Renseignez-vous sur les faisabilités techniques car il serait judicieux de mettre en place une stratégie d'aération en fonction des heures de présence.

Les pratiques

AMÉNAGEMENT DES LOCAUX

▶ Vérifier le bon drainage des eaux pluviales afin d'éviter des infiltrations d'eau vers le bâtiment qui favoriseraient le développement des moisissures nocives pour la santé.

▶ Les appareils d'impression/photocopie doivent être installés dans des locaux spécifiques bien ventilés.

▶ En cas de fortes odeurs, changez d'appareil (ou maintenance du filtre ozone si vous êtes concerné)

▶ Vérifier le bon fonctionnement des appareils de cuisson et surtout des appareils à combustion.

▶ La pièce doit être bien ventilée, vérifier l'état des entrées/sorties d'air.

▶ **Des mesures de monoxyde de carbone peuvent être recommandées** en cas de doute sur les appareils à combustion

SENSIBILISATION AUX BONNES PRATIQUES

▶ Il est primordial d'aérer après le nettoyage ou une activité afin d'éliminer les polluants. Ouvrez vos fenêtres au moins 10 minutes. Privilégier l'aération transversale (portes et fenêtres grandes ouvertes) ou en grand (battants des fenêtres entièrement ouverts) des pièces concernées.

▶ Limitez les plantes d'intérieur car c'est une source d'humidité donc de moisissures et par conséquent cela peut favoriser les allergies. Par ailleurs, l'effet décontaminant des plantes est un argument purement commercial !

▶ Après une douche, un bain ou le séchage du linge, veillez à aérer beaucoup plus largement les pièces en ouvrant les fenêtres afin d'évacuer l'humidité.

Extérieur

ACTIVITÉS POLLUANTES À PROXIMITÉ DE VOTRE MAISON

▶ Vous pouvez être affectés par la pollution en benzène. **Vous pouvez donc engager des mesures (à vos frais) de Benzène** afin d'évaluer l'impact des activités extérieures, notamment dans les cas où aucune information n'est disponible sur l'absence d'impact de ces activités à proximité de votre logement. Ces mesures sont à réaliser simultanément dans l'air intérieur du logement et à l'extérieur. Vous pouvez consulter le site de l'association en charge de la surveillance de l'air pour mise à disposition des données et cartes d'émissions de votre secteur et consulter la page de ce site relative aux mesures intitulée Fiche informative outil métrologique (pdf) (<http://qai.atmo-aura.fr/pdf/Fiche-informative-outils-metrologiques.pdf>).

▶ Vous pouvez être affectés par la pollution en formaldéhyde. **Vous pouvez donc engager des mesures (à vos frais) de formaldéhyde** afin d'évaluer l'impact des activités extérieures, notamment dans les cas où aucune information n'est disponible sur l'absence d'impact de ces activités à proximité du logement. Ces mesures sont à réaliser simultanément dans l'air intérieur du logement et à l'extérieur. Vous pouvez consulter la page de ce site relative aux mesures intitulée Fiche informative outil métrologique (pdf) (<http://qai.atmo-aura.fr/pdf/Fiche-informative-outils-metrologiques.pdf>).

▶ Renseignez-vous auprès du service "Espace vert" de votre commune sur les périodes de pollénisation et consultez les pages suivantes pour connaître le risque pollinique (ou abonnez-vous pour recevoir l'information gratuitement notamment si vous avez des personnes sensibles)

- www.atmo-auvergnerhonealpes.fr (<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/allergie-pollen/indice-pollinique>)
- RNSA (<http://www.pollens.fr/alerte-pollens/>)